Pas de redémarrage en vue pour la fonderie de Hawesville, de Century Aluminium

**La fonderie de Hawesville (Kentucky), la plus grande du pays, opérée par Century Aluminium, restera à l’arrêt tant que les cours de l’aluminium resteront bas et que les prix de l’électricité seront élevés, a indiqué Jesse Gary, pdg du groupe américain.**

« *Les conditions se sont améliorées, mais nous attendons que la volatilité des cours de l’aluminium et des prix de l’électricité se tasse avant de redémarrer les opérations* », a déclaré le pdg, interrogé par téléphone. En juin, cela fera un an que les opérations sont arrêtées. Un arrêt « *de 9 à 12 mois*» avait été annoncé en juin 2022. Les coûts de l’énergie ont reculé de 47% sur un an au premier trimestre 2023, selon **Century Aluminium**. Aucune date de reprise de la production n’a été arrêtée. « *Il faut que tous les paramètres soient alignés. Nous continuons de maintenir le site de sorte que la production puisse redémarrer*», a précisé le pdg.

En juin 2022, lorsque **Century Aluminium** a annoncé la suspension de la production, le cours de l’aluminium était inférieur à 2.500 $/t - bien en deçà de son record absolu de 4.000 $/t atteint en mars de cette même année. Actuellement, le cours de l’aluminium évolue aux alentours de 2.300 $/t.

La perte financière, liée à la mise en sommeil des capacités de la fonderie, a coûté au groupe 5,4 millions de dollars au premier trimestre. Elle a été intégrée à la perte de 38,6 millions de dollars enregistrée au premier trimestre 2023, d’une ampleur moindre que celle de 113,5 millions de dollars essuyée au quatrième trimestre 2022, où les cours de l’aluminium étaient inférieurs à ceux enregistrés début 2023.

Près d’un quart des capacités de la fonderie avaient été arrêtées au quatrième trimestre 2015, en raison de la contraction des cours de l’aluminium. En 2018, le groupe avait entamé un programme pluriannuel de redémarrage des capacités avec pour objectif d’atteindre 200.000 tonnes par an, soit 80% de la capacité nominale de la fonderie.